



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

Assemblée
Point 3

A/145/3-Inf.1
16 août 2022

Note d'orientation pour le débat général sur le thème : *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*

Nous vivons dans un monde de crises. Qu'il s'agisse de la crise sanitaire, de la crise climatique, des conflits armés ou de leurs conséquences sociales, économiques et sécuritaires, les crises ont toutes quelque chose en commun : aucune d'entre elles n'est neutre sur le plan du genre.

Les crises exacerbent les inégalités existantes, y compris les inégalités entre les sexes. Par exemple, la pandémie de COVID-19¹ a entraîné, entre autres effets négatifs, une augmentation des cas de violence à l'égard des femmes et des filles et la crise économique qui a suivi a frappé les femmes plus durement que les hommes. La crise climatique revêt également une dimension de genre marquée. Par exemple, selon les estimations, 80 % des personnes déplacées pour cause de changements climatiques sont des femmes², ce qui réduit les chances des filles de poursuivre leur scolarité et des femmes de trouver des moyens de subsistance durables. Les femmes sont davantage susceptibles d'être victimes d'exploitation à des fins sexuelles, de traite des êtres humains et de mariage forcé.

Ces crises multiples menacent de réduire à néant les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière d'égalité des sexes et, plus largement, de développement durable qui ne laisse personne de côté. Les écarts entre les sexes en matière d'accès à l'éducation et aux soins de santé se réduisaient. Le rôle des femmes dans les processus décisionnels ne cessait de croître : en 2022, 26 % des parlementaires sont des femmes, contre 13 % en 2000. L'égalité des sexes dans les processus décisionnels est bénéfique pour le développement durable, la paix et l'environnement. Il est démontré qu'instaurer la parité des sexes au sein des instances dirigeantes, peut instaurer les conditions nécessaires à l'élaboration de meilleures politiques dans tous ces domaines³.

¹ Selon les estimations du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), pas moins de 31 millions de nouveaux incidents de violence sexuelle et sexiste ont été enregistrés au cours des six premiers mois du confinement.

² PNUD et Global Gender Climate Alliance, *Gender and Climate Change: Overview of linkages between gender and climate change* (2015). reliefweb.int/report/world/gender-and-climate-change-overview-linkages-between-gender-and-climate-change.

³ Une étude montre qu'il existe une corrélation entre un pourcentage plus élevé de femmes parlementaires et des politiques climatiques plus ambitieuses (voir : yaleclimateconnections.org/2019/09/countries-with-more-female-politicians-pass-more-ambitious-climate-policies-study-suggests). Les recherches de l'UIP montrent aussi que les femmes dirigeantes donnent la priorité à des questions telles que le bien-être social. Un plus grand nombre de femmes au parlement augmente également les chances de résoudre les conflits internationaux par des moyens pacifiques (voir : Mary Caprioli, *Gendered conflict* (2000) : experts.umn.edu/en/publications/gendered-conflict).

L'histoire a montré que lorsqu'elles sont confrontées à une crise, les sociétés s'en sortent mieux lorsqu'elles investissent dans l'égalité des sexes en guise de solution durable, efficace et inclusive. Le Rwanda en est un excellent exemple. Grâce à une Constitution sensible au genre, le Rwanda a atteint – et même dépassé – la parité hommes-femmes au Parlement, avec plus de 60 % de femmes à la chambre basse. Cette évolution a eu un impact positif sur l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux, ainsi que sur le développement durable pour tous.

Investir dans l'autonomisation des femmes et des filles contribue à atténuer les répercussions des crises sur la société dans son ensemble. À cette fin, il faut faire preuve de détermination et déployer des efforts en vue de s'attaquer à des pratiques et à des modes de pensée profondément ancrés, ainsi qu'à des lois et à des cadres qui, dans le meilleur des cas, ne contribuent pas activement à l'égalité des sexes et, dans le pire des cas, perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les parlements doivent lutter contre les inégalités dans la pratique et dans la loi, et contribuer à rendre les sociétés plus respectueuses de l'égalité et plus résilientes. Pour ce faire, ils doivent avoir la capacité d'agir pour l'égalité des sexes. Leur action doit s'appuyer sur un cadre juridique et politique solide et sensible au genre. Ils doivent également se transformer en institutions qui respectent et incarnent l'égalité des sexes. Ils doivent devenir la force motrice de l'égalité des sexes.

Le mois d'octobre 2022, marquera le dixième anniversaire du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*⁴, adopté à l'unanimité lors de la 127^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue en octobre 2012 à Québec.

Le Plan d'action offre un aperçu sans précédent des domaines d'action clés permettant de renforcer la capacité des parlements à incarner et à promouvoir l'égalité des sexes. Il s'agit notamment de prendre des mesures concernant :

- les chiffres et les postes : avoir un nombre égal de femmes et d'hommes au parlement et dans tous les organes parlementaires, y compris aux postes de direction ;
- les cadres : établir un cadre juridique et politique solide pour l'égalité des sexes ;
- les processus : introduire des mécanismes et des compétences pour intégrer la dimension de genre dans les travaux parlementaires ;
- la culture : appliquer une tolérance zéro à l'égard du sexisme et promouvoir un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- les partenaires : coopérer avec les partis politiques et le personnel parlementaire qui défendent l'égalité des sexes.

Les preuves sont manifestes. Les parlements sensibles au genre, qui disposent de structures et de mécanismes pour l'égalité des sexes et qui investissent dans les capacités nécessaires pour intégrer cette notion dans leur travail sont davantage susceptibles de profiter de la dynamique d'une crise pour inverser des inégalités de longue date. Ce constat a été confirmé durant la crise de la COVID-19 :

- aux Philippines, la Commission des femmes et de l'égalité des sexes de la Chambre des représentants a déposé un projet de loi visant à garantir que les protocoles et les programmes sont sensibles au genre et inclusifs afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes durant la crise de la COVID-19 et de faire face à d'autres problèmes liés à la santé, aux urgences et aux catastrophes⁵ ;
- aux Fidji, le Parlement a saisi l'occasion pour renforcer les régimes de protection sociale en faveur des femmes⁶ ;
- à Chypre, le Parlement a adopté une législation criminalisant le sexisme et le viol⁷ ;

⁴ UIP, *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* (2012) : archive.ipu.org/pdf/publications/action-gender-f.pdf.

⁵ UIP, *Dialogue interparlementaire sur la reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes* (2021) - *L'autonomisation économique des femmes* : www.ipu.org/file/12442/download.

⁶ Ibid.

⁷ UIP, *Dialogue interparlementaire sur la reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes – Les parlements sensibles au genre et les réformes législatives intégrant la dimension de genre* (2021) : www.ipu.org/file/12447/download.

- en Colombie, face à l'augmentation de 200 % des signalements de violences familiales dans le pays, la Commission pour l'égalité des femmes du Congrès a lancé une campagne sur les médias sociaux intitulée #MujeresSinVirusdeViolencia⁸.

Abstraction faite de la pandémie, les parlements se sont engagés dans des processus visant à devenir plus attentifs à la dimension de genre et à accroître la participation des femmes :

- en Irlande, le Président du parlement a mis en place un Forum pour un parlement inclusif et favorable à la famille, qui a mené de vastes consultations et publié une série de recommandations sur la manière dont le parlement pourrait devenir plus sensible au genre⁹ ;
- au Pérou, le Parlement a accéléré le rythme de l'application de la nouvelle loi qui exige que les listes des partis politiques respectent la parité hommes-femmes¹⁰.

Cependant, il reste encore un long chemin à parcourir. Pour bâtir des sociétés plus résilientes, plus pacifiques et plus prospères face à des crises multiples qui ne cessent de s'aggraver, les parlements doivent continuer de montrer la voie. Étant donné qu'aucun pays n'a réussi à réaliser la pleine égalité entre les hommes et les femmes, il s'agit d'un effort de transformation qui revêt une importance égale partout.

Durant la 145^e Assemblée de l'UIP, le débat général permettra aux parlementaires de manifester et de renforcer leur engagement en faveur de l'égalité des sexes et de la mise en œuvre du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, adopté il y a dix ans, en tant qu'antidote aux multiples crises qui entravent l'avancement vers le développement durable et la paix.

Pour que le débat général soit aussi pertinent, concret et pragmatique que possible, les participants voudront éventuellement répondre aux questions suivantes :

- 1) De quelles priorités en matière d'égalité des sexes votre parlement s'est-il saisi en réaction aux crises actuelles ?
- 2) Comment votre parlement a-t-il traduit le *Plan d'action de l'UIP de 2012 pour des parlements sensibles au genre* dans son propre contexte au cours des dix dernières années ?
- 3) Quels engagements prendriez-vous au cours du mandat actuel de votre parlement pour rendre celui-ci davantage sensible au genre et susceptible d'appuyer vos priorités en matière d'égalité des sexes ?

Par exemple¹¹ :

- *Je m'engage à promouvoir la création d'un organisme dédié à l'égalité des sexes au sein du parlement ou à améliorer le fonctionnement d'un organisme chargé de cette question déjà en place (par exemple, une commission parlementaire spécialisée, un groupe, une équipe de travail, un bureau).*
- *Je m'engage à adopter une nouvelle politique au sein du parlement pour éliminer toute forme de sexisme, de harcèlement ou de violence sexiste.*
- *Je m'engage à entreprendre une auto-évaluation au regard de l'égalité des sexes dans mon parlement sur la base de l'instrument de l'UIP intitulé *Parlements : évaluer la sensibilité au genre, outil d'auto-évaluation*¹².*
- *Je m'engage à appuyer les efforts visant à renforcer les capacités des parlementaires, hommes et femmes, en matière d'égalité des sexes (par exemple, lors de l'accueil de nouveaux membres, par des sessions de formation spécifiques consacrées à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et à d'autres instruments pertinents).*

⁸ UIP, *Compilation par pays des mesures parlementaires prises face à la pandémie* : www.ipu.org/fr/compilation-par-pays-des-mesures-parlementaires-prises-face-la-pandemie.

⁹ Voir : www.oireachtas.ie/en/members/office-holders/ceann-comhairle/forum-on-a-family-friendly-and-inclusive-parliament/.

¹⁰ UIP et ONU Femmes, *Que faudra-t-il faire pour atteindre la parité en politique dans le monde post-COVID-19 ?* (2021) : www.ipu.org/file/12504/download.

¹¹ Pour d'autres exemples d'action, voir le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* : archive.ipu.org/pdf/publications/action-gender-f.pdf.

¹² Cet outil doit aider les parlements à mesurer leur sensibilité au genre, à évaluer leurs pratiques et politiques actuelles, à identifier les domaines dans lesquels des réformes sont possibles, à planifier les changements et à mettre en place des mécanismes permettant de suivre les progrès accomplis. Il peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/outils/2016-11/parlements-evaluer-la-sensibilite-au-genre-outil-dauto-evaluation>.